

12211

Message
du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
concernant l'octroi d'un prêt de 200 millions de francs à
l'Association internationale de développement (IDA)

(Du 5 février 1975)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous prions, par le présent message, de nous autoriser à conclure et à ratifier un accord avec l'Association internationale de développement (IDA) concernant un prêt de 200 millions de francs.

1 Introduction et aperçu général

Nous vous proposons d'octroyer pour la troisième fois un crédit à l'IDA. Vous avez déjà accordé en 1967 et en 1971 un crédit d'un montant de 52¹⁾ et 130 millions de francs²⁾ respectivement à cette institution appartenant au groupe de la Banque mondiale. Pour le nouveau prêt envisagé, il n'est plus possible de recourir au crédit de programme de 400 millions de francs du 20 septembre 1971³⁾, car ce crédit sera d'ici peu complètement engagé. En effet, les engage-

¹⁾ Arrêté fédéral du 21 décembre 1967 approuvant un accord conclu entre la Confédération suisse et l'Association internationale de développement au sujet de l'octroi d'un prêt à ladite association. (RO 1968 605). Message du 7 juillet 1967 concernant l'aide économique et financière aux pays en développement, notamment l'octroi d'un prêt à l'Association internationale de développement (IDA) (FF 1967 II 1).

²⁾ Arrêté fédéral du 23 septembre 1971 approuvant un nouvel accord conclu entre la Confédération suisse et l'Association internationale de développement au sujet de l'octroi d'un prêt à ladite association (RO 1972 2696). Message du 25 janvier 1971 concernant l'aide économique et financière aux pays en développement, notamment l'ouverture d'un crédit de programme pour l'aide financière (FF 1971 I 253).

³⁾ Arrêté fédéral du 20 septembre 1971 concernant un crédit de programme pour l'aide financière aux pays en développement (FF 1971 II 808).

ments se montent à 311,45 millions de francs⁴⁾ et nous avons récemment soumis à votre approbation l'octroi d'une contribution de 12 millions de francs.⁵⁾ Nous avons déjà prévu que le solde de 76,55 millions de francs serait entièrement affecté à d'autres opérations dont la préparation est très avancée. Nous avons l'intention de vous présenter cette année encore les messages y relatifs.

Par ce nouveau prêt à l'IDA, nous désirons poursuivre notre soutien à l'organisation qui, sur le plan mondial, est le plus important distributeur de crédits à des conditions particulièrement avantageuses aux pays en développement défavorisés. Nous pouvons en même temps apporter par l'intermédiaire de l'IDA une contribution efficace à la solution des graves problèmes de développement et de balance des paiements que doivent affronter – aujourd'hui plus que jamais – les pays en développement qui bénéficient des moyens mis à disposition par l'IDA⁶⁾.

Dans les chapitres qui suivent, nous décrivons la position de l'IDA au sein des institutions comprises dans ce qu'on appelle le «groupe de la Banque mondiale» (ch. 2) et montrons – notamment à l'aide d'exemples de projets – l'importance de l'IDA en tant que fournisseur de crédits dans le contexte de la politique de développement (ch. 3). Nous évoquons ensuite les prêts déjà accordés par la Suisse à l'IDA, examinons les différentes raisons qui motivent un nouveau prêt suisse et commentons le projet ci-joint d'accord de prêt à l'IDA (ch. 4). Nous exposons enfin les conséquences financières de l'accord envisagé et ses répercussions sur l'effectif du personnel (ch. 5), la constitutionnalité et la forme juridique (ch. 6), ainsi que le mode de couverture des dépenses (ch. 7) et les charges qui pourraient résulter pour les cantons et les communes de l'exécution de l'arrêté fédéral (ch. 8) que nous vous proposons d'approuver (ch. 9).

⁴⁾ Les engagements furent pris en application de

- l'arrêté fédéral du 14 décembre 1972 concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital de la Banque asiatique de développement (RO 1973 330);
- l'arrêté fédéral du 19 décembre 1972 relatif à la conclusion de trois accords d'aide financière aux pays en développement (RO 1973 1138);
- l'arrêté fédéral du 14 décembre 1973 approuvant quatre accords relatifs à l'aide financière aux pays en développement (FF 1973 II 1323);
- l'arrêté fédéral du 4 octobre 1974 approuvant un accord relatif à l'aide financière aux pays en développement (FF 1974 II 876).

⁵⁾ Message du 30 septembre 1974 concernant une contribution spéciale de la Suisse au Fonds africain de développement (FF 1974 II 933).

⁶⁾ Cf. le rapport du 22 janvier 1975 concernant les répercussions des récents événements économiques mondiaux sur la contribution suisse à la coopération internationale au développement, notamment son chapitre 2.

2 Position de l'IDA dans le groupe de la Banque mondiale

L'IDA fait partie du *groupe de la Banque mondiale*. Celui-ci se compose de la *Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)* – appelée aussi Banque mondiale –, de l'IDA et de la *Société financière internationale (SFI)*⁷⁾.

21 Caractéristiques communes des membres du groupe de la Banque mondiale

Les trois membres du groupe présentent les caractéristiques communes suivantes:

- a. Ils ont pour but d'accroître le flux de ressources financières vers les pays en développement afin de promouvoir leur développement économique et social.
- b. La grande majorité des pays en sont membres (font exception la plupart des pays de l'Europe de l'est, la Chine, quelques pays en développement et la Suisse). La Banque mondiale compte actuellement 124 pays membres, l'IDA 113 – dont 94 pays en développement et 19 pays industrialisés – et la SFI 99; en conséquence les activités de ces institutions en matière d'emprunts et de prêts s'étendent aux cinq continents.
- c. Ils disposent dans une large mesure d'une administration commune et du même personnel. Ils comptent actuellement environ 1700 collaborateurs spécialisés; leur grande expérience des problèmes du développement et leurs connaissances techniques étendues sont à la base de l'excellente réputation dont le groupe de la Banque mondiale jouit universellement.
- d. L'importance du groupe ne tient pas seulement à ses activités dans le domaine du financement car les prestations des trois institutions comprennent aussi des conseils aux pays bénéficiaires en matière technique, économique et administrative. Le groupe de la Banque mondiale est spécialisé dans la réalisation de projets de développement. Les crédits servent à atteindre des objectifs clairement définis et s'intègrent dans les plans de développement existants. Une attention particulière est portée aux effets que la réalisation des projets pourrait avoir sur la balance des paiements. De plus, l'octroi de crédits se fonde sur une analyse cons-

⁷⁾ Cf. également les considérations figurant dans le message du 7 juillet 1967 mentionné dans la note 1.

tante et complète de la politique économique et sociale ainsi que des perspectives de développement d'un pays et, à cet égard, le groupe est en contact permanent avec les gouvernements. Cette analyse globale, complétée par des études sectorielles, sert de base à l'examen des projets du point de vue économique, technique, financier et opérationnel. Les accords de crédits conclus avec les gouvernements fixent les conditions et modalités d'exécution, de contrôle et de gestion des projets financés. En outre, lors de la préparation et de l'exécution des projets, le groupe de la Banque mondiale attache beaucoup de prix à l'amélioration de la structure et des procédures des administrations concernées dans les pays bénéficiaires. Relevons cependant que, dans divers pays en développement, certains aspects de l'activité du groupe de la Banque mondiale ne sont pas toujours unanimement appréciés. Ainsi, les conditions très détaillées posées lors de la réalisation de projets sont considérées comme un empiétement excessif sur la liberté d'action du pays hôte. Le groupe considère que ces critères stricts d'évaluation de projets sont nécessaires au maintien de son statut de débiteur de première classe sur les marchés internationaux des capitaux. De plus, on ne tient pas toujours pour judicieuse la tendance à financer surtout des projets de grande dimension et nécessitant beaucoup de capital alors que les prêts devraient répondre plutôt, estime-t-on, aux besoins de certains pays, en particulier des petits pays en développement. Comme nous l'avons indiqué au chiffre 3 du présent message, le groupe de la Banque mondiale tient de plus en plus compte de ces réserves dans l'orientation de sa politique de crédits.

- e. Le groupe dispose également de règles uniformes en matière d'adjudication: les biens et services nécessaires à la réalisation d'un projet financé par des crédits de la Banque mondiale et de l'IDA sont acquis en principe sur la base d'un appel d'offres international, contrôlé par le groupe. Ainsi, la concurrence internationale garantit l'utilisation rationnelle des moyens financiers. Les entreprises de tous les pays membres du groupe de la Banque mondiale peuvent participer aux adjudications. Comme la Banque mondiale a pu, depuis sa création, lancer des emprunts sur le marché suisse des capitaux et que notre pays a déjà accordé des prêts au groupe, les entreprises suisses sont également admises à présenter des offres. La Suisse est le seul pays non-membre à jouir de ce privilège.
- f. Les montants prêtés sont versés au fur et à mesure de la réalisation des différentes parties du projet. Le groupe exerce ainsi un contrôle continu sur l'utilisation des moyens qu'il a mis à disposition. Au cours de la réalisation d'un projet, on s'assure régulièrement que l'accord de crédit est respecté. Enfin, après l'achèvement du projet, son degré de réussite est également contrôlé.

22 Caractéristiques des membres du groupe de la Banque mondiale

Outre ces traits communs, chaque institution du groupe a ses caractéristiques :

- a. La *Banque mondiale* a – de loin – le plus gros volume d'affaires. Les 105 prêts qu'elle a accordés au cours de l'année financière 1974⁸⁾ représentent un montant total de 3,2 milliards de dollars⁹⁾, qui a été réparti entre 71 pays et pratiquement tous les secteurs de l'économie et de l'infrastructure¹⁰⁾. La Banque mondiale a l'intention d'élever le volume de ses prêts à 36 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, contre 15,3 milliards de dollars pour la période 1970–1974. Elle dispose d'un capital de 30,4 milliards de dollars dont 10 pour cent sont libérés. Avec la garantie du capital non libéré des pays industrialisés, la Banque mondiale se procure d'autres ressources par des emprunts sur les marchés financiers internationaux. Ainsi, au milieu de 1974, le montant total de ses emprunts non remboursés s'élevait à environ 10 milliards de dollars. Les ressources ainsi obtenues sont prêtées aux pays en développement – en principe à ceux qui ont un produit national brut par habitant de plus de 375 dollars par an – à des conditions semblables à celles du marché (le taux d'intérêt est actuellement de 8%). La Banque mondiale est donc un important collecteur de capitaux qui permet à beaucoup de pays en développement de disposer de moyens financiers qu'ils ne pourraient pas obtenir sur les marchés des capitaux, ou du moins pas à des conditions aussi avantageuses.

La Suisse est une place financière importante pour l'émission des emprunts de la Banque mondiale. Au cours de l'année financière 1974¹¹⁾, la Banque mondiale a emprunté 500 millions de francs suisses dans notre pays et l'ensemble des emprunts non encore remboursés qu'elle a émis en Suisse s'élève à plus de 1,5 milliard de francs suisses.

Une part rapidement croissante des emprunts de la Banque mondiale est souscrite par les pays exportateurs de pétrole; depuis la fin de 1973, leur apport s'élève à près de 1,25 milliard de dollars. On peut admettre qu'au cours des prochaines années ces souscriptions d'emprunts continueront à s'accroître fortement.

- b. L'IDA est une institution du groupe de la Banque mondiale, juridiquement et financièrement indépendante de celle-ci; elle a été fondée en 1960 pour l'octroi de crédits à des conditions particulièrement favorables. Au cours des années 50, il est apparu en effet que les pays les moins avancés

⁸⁾ Année financière courant du 1^{er} juillet 1973 au 30 juin 1974.

⁹⁾ Cf. annexe 1.

¹⁰⁾ Cf. annexe 2.

¹¹⁾ Cf. note 8.

qui ont le plus urgent besoin d'un financement de l'extérieur pour leur développement économique, ne sont guère en mesure – vu la situation de leur balance des paiements – de faire appel aux crédits de la Banque mondiale accordés à des conditions semblables à celles du marché.

Les crédits de l'IDA sont financés par les contributions que ses membres lui fournissent pratiquement sous forme de dons. Elle peut ainsi prêter ces ressources à peu près sans intérêt (une «charge de service» de $\frac{3}{4}$ % est prélevée), à long terme (50 ans) et avec un long délai de grâce (10 ans), aux pays en développement dont le produit national brut par habitant est inférieur à 375 dollars par an. Les contributions initiales des Etats membres de l'IDA représentent 1,06 milliard de dollars¹²⁾, dont 784 millions de dollars (73,73 %) ont été souscrits et versés par les vingt pays industrialisés qui appartiennent à l'IDA – dits pays du groupe I qui comprend également le Koweït – et 279 millions de dollars (26,27 %) par les pays en développement – dits pays du groupe II¹³⁾. Le groupe I dispose de 64,05 pour cent et le groupe II de 35,95 pour cent des droits de vote. En quelques années, les ressources initiales furent entièrement engagées dans des opérations de crédit. L'IDA dépendait par conséquent – et continue à dépendre – de l'obtention de nouvelles ressources. Comme elle ne peut, vu les conditions auxquelles elle accorde ses crédits, se procurer des moyens financiers sur le marché privé des capitaux, elle dépend de contributions publiques à fonds perdus. Outre leurs souscriptions au capital, les membres de l'IDA ont ainsi, lors de trois campagnes de reconstitution des ressources financières, mis 5,3 milliards de dollars environ à sa disposition jusqu'au milieu de 1974¹⁴⁾. A cela se sont ajoutés au cours des dernières années les transferts de bénéfices de la Banque mondiale à l'IDA pour un montant de 815 millions de dollars ainsi que des contributions volontaires. En additionnant les souscriptions au capital, le total des trois premières reconstitutions de ressources, les avances payées jusqu'au milieu de 1974 en vue de la quatrième reconstitution de ressources, les prêts de la Suisse, la contribution d'un pays non-membre (la Nouvelle-Zélande) et les transferts de bénéfices de la Banque mondiale à l'IDA, on obtient un montant total de 7,6 milliards de dollars¹⁵⁾. La majeure partie de ces ressources – environ 6,9 milliards de dollars – étant aujourd'hui engagée, l'IDA requiert de nouvelles contributions. La quatrième reconstitution des ressources¹⁶⁾ devrait permettre de réunir les fonds nécessaires à l'IDA pour les années 1974 à 1977.

¹²⁾ Valeur du dollar avant la première dévaluation de décembre 1971, c'est-à-dire à peine 1,3 milliard de dollars selon sa valeur au 30 juin 1974.

¹³⁾ Cf. annexe 3.

¹⁴⁾ Cf. annexe 3.

¹⁵⁾ Valeur au 30 juin 1974.

¹⁶⁾ Cf. chiffre 42.

- c. La *SFI* a pour but d'encourager des projets privés directement productifs par des participations au capital et par l'octroi de crédits. Elle cherche ainsi à favoriser la formation de capital dans les pays en développement. Son capital initial se monte à 107,2 millions de dollars et son volume d'affaires a atteint 203,4 millions de dollars en 1974.

On peut en résumé affirmer que le groupe de la Banque mondiale réunit actuellement les institutions multilatérales de financement du développement qui sont de loin les plus importantes. La *Banque mondiale* est sans conteste la plus grande banque internationale pour l'octroi de crédits de développement aux conditions du marché. L'*IDA* est de son côté l'institution la plus importante pour l'attribution de crédits à des conditions de faveur aux pays en développement les plus défavorisés. En conséquence, la présence et le rayonnement du groupe de la Banque mondiale sont très sensibles dans les pays en développement. C'est en raison de son indépendance et de la qualité technique de son activité que l'on a confié à la Banque mondiale la direction de dix groupes consultatifs et consortiums dont le rôle est de cordonner l'assistance des pays donateurs, en collaboration avec les pays en développement. De plus, les pays en développement considèrent que les contributions des divers Etats industrialisés et des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)¹⁷⁾ au groupe de la Banque mondiale reflètent l'intérêt que ces Etats portent à la coopération au développement; aussi suivent-ils avec attention l'évolution de ces contributions.

3 Importance des crédits de l'IDA pour les pays en développement

31 Volume des crédits

L'IDA a joué un rôle particulièrement important dans l'expansion rapide qu'ont connue au cours des dix dernières années les activités du groupe de la Banque mondiale. Le volume des crédits qu'elle a accordés entre 1970 et 1974 s'est monté à 4,6 milliards de dollars, ce qui représente plus du triple des crédits accordés au cours de la période quinquennale allant de 1965 à 1969. En 1974 seulement, l'IDA a accordé 69 crédits pour un montant total de 1,1 milliard de dollars, portant ainsi ses engagements en cours à 6,9 milliards de dollars¹⁸⁾. Comme l'IDA ne finance en règle générale qu'une partie d'un projet, le reste étant pris en charge par le pays en développement, le coût total des projets réalisés avec le soutien de l'IDA dépasse de beaucoup ces 6,9 milliards de dollars.

¹⁷⁾ Cf. le rapport mentionné à la note 6, chiffre 213.2, où sont énumérés les pays membres de l'OPEP.

¹⁸⁾ Cf. annexes 1 et 2.

32 Distribution des crédits par secteurs

Cet accroissement quantitatif des activités de l'IDA a été accompagné – comme ce fut également le cas pour la Banque mondiale – de changements d'affectation des ressources par secteurs économiques et de modifications dans la conception des projets. Comme par le passé, la promotion de la croissance économique par des projets de développement est d'importance primordiale, bien qu'on mette maintenant de plus en plus l'accent sur les aspects sociaux tels que la création d'emplois, la répartition du revenu et les effets généraux sur les couches particulièrement défavorisées de la population. Selon ces objectifs, un projet devrait profiter d'une façon optimale à l'ensemble d'un pays ou d'une région. Cette manière de voir l'ensemble d'un problème s'est traduite par une forte extension des crédits, en particulier dans le secteur agricole. De même, les dépenses affectées à l'éducation se sont relativement beaucoup accrues. Entre 1969 et 1973, le montant des crédits accordés dans ces deux secteurs d'activité à plus que quadruplé par rapport à la période quinquennale précédente. Dans le secteur de l'agriculture, la transmission de connaissances pratiques doit stimuler la productivité dans les zones rurales, freinant ainsi les migrations vers les villes et la rapide extension du chômage. Dans ce domaine, l'IDA collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Exemple:

Crédit de 8 millions de dollars de l'IDA à la Haute-Volta pour le développement rural

Le projet a pour but l'accroissement de la production de coton, de sorgho, de maïs, d'arachides, de riz et de viande dont devraient bénéficier environ 360 000 personnes. Il comprend une série de mesures – parmi lesquelles la construction de puits et de routes – destinées à améliorer rapidement les conditions de production et de vie des petits paysans. Le coût total du projet est de 9 millions de dollars.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, une attention particulière a été accordée aux besoins des couches les plus défavorisées de la population. L'IDA s'efforce d'adapter les programmes de formation scolaire et de formation des adultes aux nécessités de la pratique, du développement économique ainsi qu'aux exigences posées par la recherche d'une plus grande équité sur le plan social. Dans ce secteur également l'IDA collabore étroitement avec le PNUD, la FAO, et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Comme par le passé, les projets d'équipement (par exemple routes et autres voies de communication, fourniture d'énergie et d'eau, télécommunications) jouent un rôle important.

Exemple:

Crédits de 24 millions de dollars de l'IDA et de 24 millions de dollars de la Banque mondiale pour l'amélioration de la route transcamerounaise

Il s'agit d'améliorer un tronçon de cet axe (route-rail) de 1750 km environ, dernier tronçon qui ne réponde pas aux exigences actuelles. L'axe relie les provinces ou du nord, très peuplées et potentiellement productives, avec le reste du pays et notamment avec la capitale Yaoundé et le plus grand port du pays Douala. Il dessert en outre la partie sud-ouest du Tchad, pays sans littoral. Le coût total du projet est de 71 millions de dollars.

Parmi les nouvelles tâches de l'IDA figure l'octroi de crédits pour soutenir des mesures de politique démographique, d'urbanisme et de protection de l'environnement. Le groupe de la Banque mondiale dans son ensemble accorde une attention particulière au premier de ces domaines.

Exemple:

Crédit de 12 millions de dollars de l'IDA au Kenya dans le domaine de la santé et de la politique démographique

Ce projet est essentiellement axé sur les soins médicaux à la mère et à l'enfant. Dans ce cadre, on prévoit notamment la construction de centres de formation pour infirmières, de 27 postes sanitaires ruraux, d'un centre national de la santé, ainsi que l'organisation de services d'appui. Un tel équipement est indispensable pour que les mesures de politique démographique prévues par le projet atteignent leurs destinataires.

Exemple:

Crédit de 3 millions de dollars de l'IDA au Botswana dans le domaine de l'urbanisme

Ce crédit a pour but d'améliorer l'environnement social, les conditions sanitaires et les conditions de vie générales des couches à faible revenu de la population de Francistown. Le projet prévoit des équipements collectifs ainsi que des habitations adaptées aux conditions locales pour 1800 ménages et l'amélioration des conditions de vie pour 1000 ménages déjà installés.

De plus en plus, l'IDA finance des projets qui touchent plusieurs secteurs économiques et qui, par conséquent, visent divers objectifs. La préparation, l'exécution et le contrôle de ces projets posent de grandes exigences. Ils sont cependant particulièrement propres à favoriser le développement intégral d'une unité territoriale.

Exemple:

Crédit de 4 millions de dollars de l'IDA aux îles Maurice pour le développement d'une région rurale

Ce crédit permet de financer un programme visant les services publics ruraux et qui a pour objet principal la création d'emplois productifs. 86 villages seront pourvus de routes, d'eau potable, de services sanitaires, de marchés et de centres communautaires, et des terres en friches seront reboisées. 1000 emplois permanents et 7400 emplois temporaires seront créés, et 3000 ouvriers seront formés dans divers métiers. Le coût total du programme s'élève à 11 millions de dollars.

L'IDA a, dans des cas particuliers, accordé des crédits à d'autres fins qu'à la réalisation de projets de développement tels que ceux que nous avons décrits. Par de telles activités dites «aide de programme», elle entend aider un pays à couvrir certains besoins spécifiques en matière d'importations.

Exemple :

Crédit de 50 millions de dollars de l'IDA au Bangladesh pour le financement d'importations importantes.

Ce crédit doit financer l'importation de matières importantes pour les industries de base du pays, notamment d'engrais chimiques et de matières premières pour la fabrication de tels engrais. L'IDA soutient de cette façon les efforts qu'accomplit le gouvernement du Bangladesh pour maintenir la production agricole et accroître la production industrielle par une meilleure utilisation des capacités de production existantes.

33 Distribution géographique des crédits

Les deux tiers environ des crédits de l'IDA sont attribués aux pays en développement les plus pauvres. Ce sont, selon la pratique de l'IDA, ceux dont le produit national brut par habitant est inférieur à 200 dollars par an. L'autre tiers va à des pays dont la moyenne correspondante est comprise entre 200 et 375 dollars par an. Le premier groupe de pays comprend une population d'un milliard et le second de 350 millions d'habitants; ils représentent ensemble un tiers de la population mondiale. Ce seul fait illustre l'urgence et l'ampleur des besoins auxquels l'activité de l'IDA entend répondre.

Si le développement des pays bénéficiaires des crédits de l'IDA a connu jusqu'ici beaucoup d'obstacles et de revers, les bouleversements économiques de ces derniers temps ont durement affecté, voire presque anéanti les perspectives de croissance de beaucoup d'entre eux.

Seul un accroissement substantiel des flux financiers à des conditions très favorables, tels les prêts de l'IDA, permettra à ces pays de poursuivre leur développement sans de trop gros revers¹⁹⁾. En outre, la grande expérience de l'IDA dans la préparation, la réalisation et le contrôle de projets de développement est particulièrement précieuse pour eux, car ils ne disposent pas, le plus souvent, des spécialistes nécessaires en nombre suffisant. Par conséquent, l'IDA accordera à ces pays une place plus importante encore que par le passé dans son programme.

¹⁹⁾ Dans le rapport mentionné à la note 6, nous examinons en détail ces problèmes ainsi que la façon dont il conviendrait d'y faire face.

4 Prêt que la Suisse envisage d'accorder à l'IDA

41 Prêts accordés jusqu'ici

En 1968, à l'occasion de la deuxième reconstitution des ressources de l'IDA, la Suisse lui accorda un premier prêt à long terme et sans intérêt de 52 millions de francs²⁰⁾. La durée en était de cinquante ans et le délai de grâce de dix ans. Le montant fut versé de 1968 à 1970 en trois tranches annuelles. En 1972, dans le cadre de la troisième reconstitution des ressources, un deuxième prêt d'un montant de 130 millions de francs fut accordé aux mêmes conditions²¹⁾. Il fut porté au débit du crédit de programme de 400 millions de francs au titre de l'aide financière et versé en 1972 et 1973 par tranches de 86,7 et de 43,3 millions de francs.

42 Quatrième reconstitution des ressources de l'IDA

Comme nous l'avons déjà mentionné²²⁾, l'IDA a presque complètement engagé, par l'octroi de crédits, les moyens financiers provenant de la troisième reconstitution de ses ressources ou ayant une autre origine. Pour pouvoir poursuivre son activité, qui est plus urgente que jamais, elle a donc besoin de nouvelles prestations des pays prêteurs. Les consultations en vue d'une quatrième reconstitution des ressources ont déjà débuté vers la fin de 1972. Elle devrait fournir à l'IDA les ressources pour les années 1974/75 à 1977/78. Tous les pays du groupe I, ainsi que quelques pays du groupe II se sont déclarés en principe disposés à fournir des contributions. Des négociations étendues, auxquelles la Suisse participa pour la première fois en tant qu'observateur, ont permis de déterminer le montant du capital et les modalités de sa libération. Dès le début, les pays pouvant être appelés à verser des contributions ont exprimé l'intention, compte tenu des modifications survenues dans les taux de change, en particulier de la dévaluation du dollar et de l'inflation, d'accorder un montant notablement plus élevé que lors de la troisième reconstitution des ressources, afin de répondre, au moins dans une certaine mesure, aux besoins les plus urgents des pays en développement les moins avancés.

Finalement, lors de l'assemblée annuelle de la Banque mondiale de septembre 1973 à Nairobi, les pays prêteurs sont tombés d'accord sur le montant de 4,5 milliards de dollars. Ils entendaient ainsi accroître de 55 pour cent la valeur réelle – calculée au milieu de 1973 – de leurs apports au regard de ceux qu'ils avaient consentis lors de la troisième reconstitution des ressources.

²⁰⁾ AF du 21 décembre 1967 (RO 1968 605)

²¹⁾ AF du 23 septembre 1971 (RO 1972 2696)

²²⁾ Cf. chiffre 22, lettre b.

Cependant, les modifications des taux de change enregistrées dans l'intervalle et la hausse des prix sur les marchés internationaux ont eu pour effet qu'en valeur réelle, la quatrième reconstitution est quelque peu inférieure à la troisième.

En principe, les versements devraient s'opérer en trois tranches annuelles. Les pays participants ont cependant la faculté, à certaines conditions, de fournir leur contribution en quatre tranches annuelles.

L'annexe 4 indique la contribution de chaque pays à cette reconstitution de ressources. Comparativement aux opérations de refinancement réalisées jusqu'ici, les parts afférentes aux pays ont subi certains changements. La part des Etats-Unis est tombée de 40 à 33 pour cent et celle de la Grande Bretagne de 13 à 11,3 pour cent. Le Japon, la République fédérale d'Allemagne et quelques autres pays ont accru leur part. Enfin, des pays qui obtenaient jusqu'ici ou obtiennent encore des crédits de la Banque mondiale – mais non de l'IDA – contribuent également à la quatrième reconstitution des ressources; ce sont Israël, l'Espagne, la Yougoslavie et l'Irlande.

Selon la résolution du Conseil des gouverneurs de l'IDA, la quatrième reconstitution aurait dû débiter le 1^{er} juillet 1974. Cependant, il aurait fallu pour cela que, jusqu'à cette date, douze pays du groupe I – parmi lesquels les Etats-Unis – dont les contributions totalisent au moins 3,5 milliards de dollars, aient formellement notifié à l'IDA leur intention de participer à la reconstitution. Cette condition a été remplie en janvier 1975. Divers pays s'étaient cependant déclarés disposés à avancer à l'IDA une partie de leur contribution, afin que cette institution puisse poursuivre son activité.

43 Raisons d'un nouveau prêt de la Suisse à l'IDA

Dès le début des négociations sur la quatrième reconstitution de ses ressources, l'IDA exprima le désir que notre pays participe par un prêt à ce refinancement. Après un examen approfondi, nous avons accepté de vous proposer l'octroi d'un prêt de 200 millions de francs aux mêmes conditions que nos deux premiers prêts. Nous résumons ci-après les motifs qui nous amènent à vous faire cette proposition:

- a. Nous avons déjà exposé en détail au chiffre 3 le rôle essentiel que joue l'IDA en tant qu'institution appelée à venir en aide aux pays les plus pauvres du monde. Le soutien accordé à ces pays est également une préoccupation majeure de notre politique de coopération au développement, comme nous l'avons précisé dans le rapport déjà mentionné²⁸⁾. Il nous paraît judicieux de fournir une partie de nos prestations à ces pays par l'intermédiaire de l'IDA

²⁸⁾ Cf. le rapport cité à la note 6, chiffres 322.2 et 431.

qui est, en la matière, l'organe approprié. Le prêt que nous vous proposons d'accorder représente une partie importante du soutien de la Suisse aux pays les plus sérieusement affectés par les récents changements survenus dans la situation économique mondiale²⁴⁾.

- b. Beaucoup de pays en développement apprécient la collaboration avec une institution internationale (multilatérale) telle que l'IDA car, la connaissant bien en leur qualité de membres, ils lui font confiance en tant que partenaires. Au demeurant, les institutions multilatérales auxquelles incombe le financement du développement comprennent aussi bien les pays prêteurs que les pays bénéficiaires. De ce fait elles offrent en règle générale la garantie que les projets sont examinés et réalisés, abstraction faite d'intérêts économiques et politiques particuliers; elles assurent aussi une certaine continuité dans la coopération. Le prêt suisse que nous envisageons d'accorder permettra de maintenir un équilibre entre la part bilatérale et la part multilatérale de notre programme de coopération au développement.
- c. L'IDA peut rendre de précieux services surtout dans les pays les moins développés qui n'offrent encore que peu d'attrait aux investissements privés et dans lesquels l'exécution des travaux de développement se révèle particulièrement ardue. Elle dispose des nombreux collaborateurs hautement qualifiés et spécialisés de la Banque mondiale; leur intervention est un gage de la qualité des projets financés. Ainsi s'explique qu'au cours des quatorze dernières années, les pays industrialisés aient fait bénéficier l'IDA d'une aide sans précédent qui témoigne de la grande confiance dont jouit cette institution. Enfin, comme nous l'avons déjà signalé, une institution multilatérale telle que l'IDA est à même, grâce à ses connaissances techniques étendues, de conseiller très utilement les intéressés, ce que ne pourraient faire, dans la même mesure, par voie bilatérale, de petits pays comme la Suisse. L'utilité de ces conseils dépasse de beaucoup la portée des divers projets.
- d. En participant à des activités multilatérales de développement, nous pourrions venir également en aide à des pays qui, en raison de la concentration de notre coopération bilatérale sur quelques pays, ne pourraient recevoir de la Suisse qu'un appui direct minime, voire nul.
- e. Les charges résultant de la coopération internationale au développement doivent être réparties dans une certaine mesure entre tous les pays prêteurs. Lors de la deuxième et de la troisième reconstitutions des ressources, les pays membres du groupe I attendaient déjà de la Suisse – bien qu'elle ne soit pas membre de l'IDA – qu'elle se montre solidaire et fournisse une contribution raisonnable. Cette conception a été exprimée encore

²⁴⁾ Loc. cit. chiffre 222.1.

plus nettement lors des négociations sur la quatrième reconstitution des ressources. Le prêt suisse doit contribuer à ce que le montant global atteigne 4,5 milliards de dollars. Les négociations, auxquelles la Suisse a participé, ont permis d'arriver à un accord sur le montant global actuellement prévu, ainsi que sur sa répartition entre les pays prêteurs. Si notre pays se tenait à l'écart de cette reconstitution de ressources négociée par voie multilatérale, cette attitude porterait fortement atteinte aux rapports que nous entretenons avec les pays industrialisés et les pays en développement; elle mettrait en question notre crédibilité sur le plan international. On ne pourrait en effet guère justifier que la Suisse, pays jouissant d'un des revenus les plus élevés par habitant, ne participe pas dans la mesure de ses moyens à cette reconstitution. Le prêt de 200 millions de francs que nous proposons est d'ailleurs inférieur au montant de la contribution qui incomberait à la Suisse si elle devenait membre de l'IDA.

Le devoir qu'à la Suisse de participer à la quatrième reconstitution de ressources découle également de la situation privilégiée dont elle jouit; elle est le seul pays non membre de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à qui a été conféré le statut d'observateur dans le Comité de développement récemment créé par ces deux institutions. Le Comité examine comment pourrait être amélioré le transfert de ressources destinées à financer le développement; il a en outre pour tâche de canaliser ce transfert de ressources dans l'intérêt général.

- f. Nous avons déjà mentionné au chiffre 2²⁵⁾ que les entreprises suisses peuvent participer aux adjudications internationales organisées dans le cadre de projets financés par des prêts de l'IDA ou de la Banque mondiale. Jusqu'ici, des commandes de biens et de services d'une valeur de plus de 2 milliards de francs ont été passées par ce canal à notre économie privée; ce montant est plus important que la somme totale des emprunts de la Banque mondiale souscrits en Suisse et des prêts de la Confédération à l'IDA. Ces commandes ont facilité l'accès de firmes suisses aux marchés de maints pays en développement et ont, par conséquent, contribué au développement des relations avec ces pays.
- g. Enfin, notre soutien à l'activité de l'IDA en faveur des pays en développement défavorisés répond à notre tradition humanitaire qu'il s'agit d'autant plus de respecter aujourd'hui, sous la forme envisagée, que la récente évolution de la situation économique mondiale a plongé dans une profonde détresse de larges couches de la population de ces pays²⁶⁾.

C'est pourquoi, il nous paraît normal de réaliser, par l'intermédiaire de l'IDA, la partie de nos efforts qui vise les mêmes objectifs que ceux de cette institution.

²⁵⁾ Cf. chiffre 21, lettre e.

²⁶⁾ Cf. chiffre 222.1 du rapport mentionné à la note 6.

44 L'accord avec l'IDA concernant le prêt envisagé

Le projet d'accord accompagnant le présent message correspond, quant à sa teneur, à celui que nous avons conclu en 1972 au sujet de notre deuxième prêt de 130 millions de francs à l'IDA.

L'article 1^{er} fixe le montant du crédit à 200 millions de francs. Le prêt est affecté aux fins que commandent l'activité et la politique générale de l'IDA. Si l'on considère le renchérissement enregistré depuis 1972, ainsi que celui auquel il faut probablement s'attendre en Suisse durant la période au cours de laquelle les versements s'effectueront (1976 à 1978), la valeur réelle du prêt envisagé n'est que légèrement supérieure à celle du deuxième prêt.

L'article 2 prévoit que le prêt sera déboursé en trois tranches annuelles dès 1976, la première d'un montant de 60 millions de francs, la deuxième et la troisième de 70 millions de francs chacune.

Les articles 3 et 4 traitent des conditions du prêt qui est exempt d'intérêts et remboursable en 40 ans, après un délai de grâce de 10 ans.

Selon *l'article 5*, le remboursement se fera en francs suisses.

L'article 6 prévoit que l'IDA est compétente pour l'utilisation du prêt dans les pays en développement. Les lettres *a*, *b* et *c* fixent cependant certaines charges. *La lettre a* stipule le devoir de l'IDA de renseigner la Suisse sur l'utilisation du prêt et la lettre *b* que l'IDA nous consultera à ce sujet si elle le juge opportun. *La lettre c* exige que le prêt soit converti en d'autres monnaies dans la mesure où il sert à l'achat de biens ou de services dans un pays autre que la Suisse. Le droit de la Banque nationale de procéder elle-même à cette conversion est réservé.

L'article 7 pose en principe que, si la Suisse devenait membre de l'IDA, certaines parties du prêt pourraient être considérées comme une souscription au capital de cette institution.

L'article 8 traite de la procédure d'arbitrage; il s'agit d'une clause usuelle dans un accord de ce type.

5 Conséquences financières et répercussions sur l'effectif du personnel

Nous avons l'intention de libérer le montant du prêt en trois tranches annuelles, la première d'un montant de 60 millions de francs, la deuxième et la troisième de 70 millions de francs chacune. Pour tenir compte le mieux possible aussi bien du calendrier fixé sur le plan international, d'après lequel doit s'opérer la reconstitution, que de la situation financière actuelle de la

Confédération, le premier versement devrait avoir lieu au plus tard au printemps 1976. Le prêt est inclus dans la planification financière à long terme. Il n'entraîne aucun accroissement de l'effectif du personnel.

6 Base constitutionnelle et forme juridique

L'arrêté fédéral proposé a pour objet un accord sur l'aide financière multilatérale qui est une forme de la coopération internationale au développement. Pour les raisons que nous avons mentionnées dans le «message concernant la continuation de la coopération technique de la Suisse avec les pays en développement», chiffre 11, que nous vous présentons en même temps, il nous paraît indiqué de fonder également cet arrêté sur les articles 8, 85, chiffres 5 et 6, et 102, chiffres 8 et 9, de la constitution.

Conformément à l'article 6, 2^e alinéa, de la loi du 23 mars 1962 sur les rapports entre les conseils, il se présente sous la forme d'un arrêté fédéral de portée générale.

7 Couverture des dépenses

Les dépenses résultant de l'acceptation de l'arrêté fédéral proposé doivent être entièrement couvertes par les ressources générales de la Confédération.

8 Charges pour les cantons et les communes

L'exécution de l'arrêté fédéral proposé incombe exclusivement à la Confédération et n'entraîne aucune charge pour les cantons ni pour les communes.

9 Proposition

Nous fondant sur les considérations qui précèdent, nous vous proposons d'adopter le projet d'arrêté fédéral ci-joint concernant la conclusion d'un accord entre la Confédération suisse et l'Association internationale de développement (IDA) relatif à un prêt de 200 millions de francs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 5 février 1975

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Graber

Le vice-chancelier,

Sauvant

(Projet)

Arrêté fédéral
concernant la conclusion d'un accord entre
la Confédération suisse et
l'Association internationale de développement (IDA)
relatif à un prêt de 200 millions de francs

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 8, 85, chiffres 5 et 6, et 102, chiffres 8 et 9, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 5 février 1975¹⁾,

arrête:

Article premier

Le Conseil fédéral est autorisé à conclure et à ratifier un accord avec l'Association internationale de développement (IDA) relatif à l'octroi d'un prêt de 200 millions de francs à cette association, selon le texte ci-joint.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au référendum en matière de traités internationaux.

22444

¹⁾ FF 1975 I 459

(Projet)

Accord
entre le Confédération suisse et
l'Association internationale de développement
concernant un prêt de 200 millions de francs suisses
à ladite association

La Confédération suisse

et

l'Association internationale de développement,

considérant les relations et la coopération qui existent depuis de nombreuses années déjà entre la Confédération suisse et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement,

considérant que l'Association internationale de développement a pour but de faciliter le développement économique, notamment par la mise à disposition de moyens financiers pour satisfaire des besoins importants des pays moins développés, qui sont membres de l'Association, et de compléter ainsi les activités de la Banque,

et considérant que la Confédération suisse désire soutenir les activités de l'Association internationale de développement,

sont convenues des dispositions suivantes:

Article premier

La Confédération suisse (appelée ci-après «Confédération») s'engage à accorder à l'Association internationale de développement (appelée ci-après «Association») un prêt de 200 millions (deux cents millions) de francs suisses (appelé ci-après «prêt») aux conditions définies dans le présent accord.

Article 2

Le produit du prêt sera mis à la disposition de l'Association, en francs suisses libres, aux dates et pour les montants ci-après, sur un compte qui sera ouvert auprès de la Banque nationale suisse:

(Date: Printemps 1976) 60 000 000 francs suisses

(Date: Une année après le premier versement) 70 000 000 francs suisses

(Date: Deux ans après le premier versement) 70 000 000 francs suisses

Article 3

Le prêt est exempt d'intérêt.

Article 4

L'Association s'engage à rembourser le prêt en tranches annuelles payables chaque fois le, la première tranche devant être versée le et la dernière le; chaque tranche qui sera versée jusqu'au inclusivement, devra s'élever à un pour cent (1%) du montant du capital et chaque tranche subséquente à trois pour cent (3%) du capital.

Article 5

L'Association s'engage à rembourser le capital en francs suisses libres.

Article 6

Le produit du prêt est à la libre disposition de l'Association étant entendu que:

- a. L'Association informera régulièrement la Confédération sur l'utilisation du produit du prêt;
- b. L'Association procédera à un échange de vues avec la Confédération sur l'utilisation du produit du prêt lorsque un tel échange de vues semblera opportun à l'Association; et
- c. au cas où le produit du prêt serait utilisé dans un pays autre que la Suisse, les francs suisses seront convertis en d'autres monnaies auprès de la Banque nationale suisse, à moins que cette dernière accepte un autre mode de procéder.

Article 7

L'Association se déclare d'accord que la Confédération, si elle devenait membre de l'Association, pourra convertir, au terme choisi par elle, le montant du prêt mis à la disposition de l'Association et non encore remboursé ainsi que celui non encore mis à la disposition de l'Association en une souscription de capital ou en une contribution et libérer en même temps l'Association des obligations du présent accord. La conversion totale ou partielle du montant de ce prêt en une souscription de capital, comme convenu entre la Confédération et l'Association, fera l'objet de contrats. Dans ce cas, la Confédération obtiendra des droits de vote conformément aux règles alors en vigueur pour les membres du groupe I. Ces accords seront conclus, après l'acceptation de la candidature suisse, par le Conseil des gouverneurs.

Article 8

Tout différend entre la Confédération et l'Association, portant sur l'application ou l'interprétation du présent accord ou de tout arrangement ou accord additionnel, et qui n'aura pas été réglé par voie de négociation, sera soumis à la décision d'un collège de trois arbitres; le premier sera nommé par le Conseil fédéral, le second par l'Association et un surarbitre d'un commun accord entre les parties ou, au cas où une entente sur ce point ne pourrait intervenir entre elles, par le Président de la Cour internationale de Justice, à moins que, dans un cas donné, les parties ne conviennent d'avoir recours à un autre mode de règlement.

Article 9

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi fait à Washington le, en deux exemplaires en français et en deux exemplaires en anglais, le texte français faisant foi.

Pour la
Confédération suisse:

Pour l'Association internationale
de développement:

Banque mondiale et IDA: Prêts accordés en 1973/1974 par régions

(En millions de dollars Etats-Unis)

	Prêts de la Banque mondiale		Crédits de l'IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Afrique de l'Est	10	209,9	20	198,5	30	408,4
Afrique de l'Ouest	10	160,7	14	121,0	24	281,7
Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord	35	1246,5	8	92,0	43	1338,5
Asie	23	715,4	22	646,4	45	1361,8
Amérique latine et Ca- raïbes	27	885,9	5	37,3	32	923,2
Totaux	105	3218,4	69	1095,2	174	4313,6

Source: Rapport annuel 1974 de la Banque Mondiale.

Banque mondiale et IDA: Crédits par secteur accordés en 1973/1974¹⁾

(En millions de dollars Etats-Unis)

Secteurs	Banque mondiale	En pour cent	IDA	En pour cent
Agriculture	646,5	20,09	309,4	28,25
Sociétés financières de développement	309,0	9,60	36,2	3,30
Education	134,4	4,18	18,7	1,71
Energie électrique	755,9	23,49	13,5	1,23
Industrie	309,1	9,60	109,7	10,02
Population	—	—	17,0	1,55
Assistance technique ²⁾	16,0	0,50	5,0	0,46
Télécommunications	66,5	2,07	41,4	3,78
Tourisme	30,6	0,95	16,0	1,46
Transport	733,2	22,78	223,8	20,43
Urbanisation	68,0	2,11	45,0	4,11
Adductions d'eau et égouts	149,2	4,63	24,5	2,24
Aide de programme ³⁾	—	—	235,0	21,46
Total	3218,4	100,00	1095,2	100,00

¹⁾ Source: Rapport annuel 1974 de la Banque mondiale.

²⁾ On entend par là des mesures ne consistant qu'en l'engagement d'experts, l'octroi de bourses ou l'organisation de cours.

³⁾ On entend par là des crédits destinés à promouvoir le développement autrement que par des projets de développement.

**IDA: Etats membres – Etat des souscriptions
et contributions aux reconstitutions de ressources
(au 30 juin 1974)¹⁾**

(Montants exprimés en milliers de dollars des Etats-Unis à la valeur
d'avant la première dévaluation de décembre 1971)

Membres	Souscriptions	Ressources provenant des 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e reconstitutions	Total des sous- criptions et res- sources supplémen- taires
Afrique du Sud	10 091	9 989	20 080
Allemagne (République fédérale d')	55 963	420 597	476 560
Australie	20 763	91 217	111 980
Autriche	5 238	29 322	34 560
Belgique	8 746	68 954	77 700
Canada	39 682	264 848	304 530
Danemark	9 174	61 666	70 840
Etats-Unis d'Amérique	331 900	1 740 390	2 072 290
Finlande	3 952	18 496	22 448
France	55 035	306 997	362 032
Irlande	3 148	3 882	7 030
Islande	103	447	550
Italie	19 429	173 811	193 240
Japon	35 356	249 964	285 320
Koweït	3 493	19 427	22 920
Luxembourg	390	2 160	2 550
Norvège	7 012	42 308	49 320
Pays-Bas	28 435	112 645	141 080
Royaume-Uni	134 650	559 650	694 300
Suède	11 592	194 633	206 225
Totaux, membres du Groupe I	784 152	4 371 403	5 155 555²⁾

¹⁾ Source: Rapport annuel 1974 de la Banque mondiale.

²⁾ Correspond à 6 219 396 000 dollars à la valeur du 30 juin 1974.

	Souscriptions	Ressources provenant des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e reconstitutions	Total des souscriptions et ressources supplémentaires
Total, membres du Groupe I	784 152	4 371 403	5 155 555
Total des membres du Groupe II	279 350	5 991 ³⁾	285 341
Sous-total	1 063 502	4 377 394	5 440 896
Sous-total à la valeur du 30 juin 1974			6 563 620
Transfert de bénéfices de la Banque mondiale à l'IDA...			815 000 ⁴⁾
Apports volontaires			
- Nouvelle-Zélande			7 250 ⁴⁾
- Suisse			60 667 ⁴⁾
Avances sur la 4 ^e reconstitution des ressources			168 892
Total			7 615 429 ⁴⁾

³⁾ Parmi les membres du Groupe II, l'Espagne et la Yougoslavie ont fourni des ressources supplémentaires.

⁴⁾ A la valeur du 30 juin 1974.

**Contributions des divers pays à la quatrième
reconstitution des ressources de l'IDA¹⁾**

	Equivalent en dollars des Etats-Unis au cours actuel
<i>Pays du Groupe I</i>	
Afrique du Sud	9 000 000
Allemagne	514 500 000
Australie	90 000 000
Autriche	30 000 000
Belgique	76 500 000
Canada	274 500 000
Danemark	54 000 000
Etats-Unis	1 500 000 000
Finlande	25 200 000
France	253 545 000
Irlande	7 500 000
Islande	1 350 000
Italie	181 350 000
Japon	495 000 000
Koweït	27 000 000
Luxembourg	2 250 000
Norvège	49 500 000
Nouvelle-Zélande ²⁾	11 745 000
Pays-Bas	132 750 000
Royaume-Uni	499 500 000
Suède	180 000 000
<i>Pays du Groupe II</i>	
Espagne	13 333 000
Israël	1 000 000
Yougoslavie	5 000 000
<i>Suisse</i>	66 179 147
Total	4 501 302 147

¹⁾ Source: Rapport annuel 1974 de la Banque mondiale.

²⁾ La Nouvelle-Zélande a l'intention de devenir membre de l'IDA à l'occasion de la quatrième reconstitution des ressources.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'octroi d'un prêt de 200 millions de francs à l'Association internationale de développement (IDA) (Du 5 février 1975)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1975
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	12211
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.02.1975
Date	
Data	
Seite	459-483
Page	
Pagina	
Ref. No	10 101 077

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.